



GUYANE COHESION

La lettre d'information du Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane

DES NOUVELLES DU RESEAU

Ecole, parentalité et intégration

Le 14 janvier 2011 Monsieur le Préfet de la Région Guyane et Madame le Recteur ont signé l'arrêté relatif à la mise en place du dispositif « Ouvrir l'école aux Parents pour réussir l'intégration » (OEPRI). Seule académie de l'Outre Mer retenue pour cette action, la Guyane accueille donc un dispositif expérimental réservé en 2008 à une douzaine de départements et étendu aux rentrées 2009 et 2010 à 41 départements et 27 académies.

Outil complémentaire qui renforce les champs d'intervention de l'école, l'OEPRI illustre parfaitement que l'approche éducative traditionnelle doit être accompagnée d'actions favorisant l'accompagnement des parents dans leurs fonctions éducatives. Ce nouvel élargissement des missions de l'école souligne la collaboration interministérielle à l'origine du dispositif, le ministère de l'Education Nationale et le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.

Education Nationale et Identité Nationale s'associent donc pour proposer aux parents d'élèves volontaires, étrangers ou immigrés d'origine extracommunautaire, 120 heures de formation.

Des cours pour l'acquisition de la maîtrise de la langue française, appréhender les principes de la république et ses valeurs, connaître l'institution scolaire, les droits et devoirs des élèves et de leurs parents. Egalement des modules portant sur l'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité. Voilà en substance les contenus de la formation proposée aux parents des dix établissements scolaires retenus par le Comité de Pilotage.

Les écoles élémentaires J. Symphorien, Les Malgaches, Les Carrières, V et Bougainvilliers ; les collèges P. Jean Louis, P. Kapel, A. Contout, C. Chlore et le lycée professionnel J. M. Michotte sur les communes de Cayenne, Saint Georges de l'Oyapock et Saint Laurent du Maroni expérimenteront la mise en œuvre de cette nouvelle opération dès janvier 2011.

Au-delà du nombre de parents et du volume d'heures de formation dispensée, la qualité et les enjeux du dispositif Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration devront être mesurés qualitativement. Indicateurs permettant d'apprécier les progrès des parents en compréhension et expression orale et écrite, leur orientation vers d'autres modules d'apprentissage du français, et enfin leur participation à la vie scolaire et l'évolution des résultats de l'enfant.

Par ailleurs, l'évaluation devra s'attacher à l'articulation avec les actions existantes en direction des familles et des personnes étrangères ou immigrées comme La Mallette des parents (accompagner les parents dans leur rôle et leur implication, appréhender le sens et les enjeux de la scolarité), les ateliers sociaux linguistiques (appropriation des services et dispositifs publics et des règles et modes de fonctionnement de la société française) et enfin le Programme de Réussite Educative qui assure, via ses équipes pluridisciplinaires, la mise en œuvre et la cohérence d'actions en direction des parents.

Cette articulation est constitutive de la qualité des actions en direction des familles et doit éviter l'écueil d'une superposition des modes d'intervention non concertés et déconnectés. En effet de nombreux dispositifs attachés à la réussite scolaire et à la parentalité forment un ensemble complexe et peu lisible pour les acteurs locaux et pour les bénéficiaires.

Et puis un dispositif inscrit comme pierre angulaire d'un triptyque parentalité – éducation – intégration ne peut manquer d'être finement évalué avant d'essaimer plus largement sur le territoire de la Guyane où les enjeux d'éducation et d'intégration interrogent quotidiennement les politiques publiques.

Le Centre de ressources Politique de la ville de Guyane a été associé comme observateur de la préparation locale du dispositif et accompagnera cette démarche d'évaluation et de développement.

EN LIGNE

Programme d'activités 2011-2013 du CRPV Guyane

Organigramme de la RéATE en Guyane

Programme d'interventions 2011 de l'Acscé

Rapport 2011 de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France

A NOTER

Claudia KNERSCH, Chargée de mission réseaux, ressources, communication
reseau.crpvguyane@gmail.com
0594.28.79.43

Lucie JOZON, Chef de projet DSRU de Cayenne
dsru@ville-cayenne.fr
0594.25.21.90

Yoanne MASSEMIN, Chef de projet Politique de la ville Saint Laurent du Maroni
yoannemassemin@saintlaurentdumaroni.fr
0594.34.27.00

Anne-Sophie GORGUE, Chef de projet RU Matoury
annesophie.gorgue@mairie-matoury.fr
0594.35.32.64

Salima SAA, Présidente du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acscé)

Vers la création du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne de Guyane



Les formateurs: H. Schützenberger (Dir. adj. du PNLHI), P. Jéhannin (Ingénieur Génie Sanitaire, ARS Nord Pas de Calais) et N. Maury (représentante de l'ANIL)

Du 7 au 11 février 2011, s'est tenu à la Mairie de Rémire-Montjoly le colloque-formation consacré à la lutte contre l'habitat indigne en Guyane.

Ces journées étaient organisées par le Pôle National de Lutte contre l'Habitat Indigne (PNLHI) et le service Contrôle des Milieux et Promotion de la Santé Environnementale de

l'ARS, qui a pour mission la mise en œuvre des dispositions du Code de la Santé Publique.

Comme l'indiquait au démarrage de ces journées Benoit Van Gastel, chef du service Contrôle des Milieux et Promotion de la Santé Environnementale de l'ARS, « sur les 30 000 habitants de Guyane en habitat indigne, 80 % vivent dans des bidonvilles ou des zones d'habitat spontané concentrant parfois plusieurs centaines de personnes. Environ 25 000 habitants de Guyane vivent aujourd'hui bien souvent sans électricité, sans eau, sans équipement sanitaire et sans assainissement. Il faut aussi ajouter les impacts sur la santé, avec parfois des décès, par exemple lors des épidémies de typhoïdes observées depuis maintenant près de 15 ans en Guyane.



Enfin, habiter dans ces zones c'est aussi, bien souvent, vivre dans des zones à risques naturels importants comme les risques d'inondations ou de glissements de terrain ». La situation est donc très critique en Guyane.

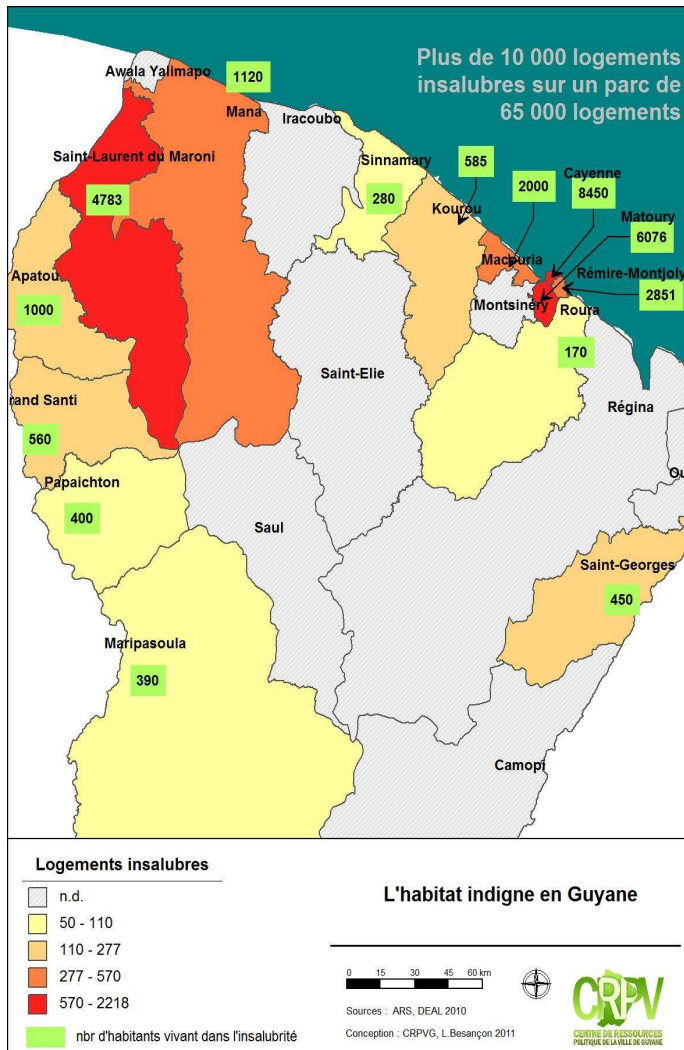
La formation a été suivie par des professionnels issus des services de l'Etat, des collectivités territoriales en charge des problématiques liées à l'habitat. Elle visait à renforcer la compétence et compléter l'information des acteurs locaux.

Une démarche qui amorce la **création du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)** dès le mois de mars 2011 pour un pilotage sur l'ensemble du territoire guyanais et la définition d'actions prioritaires. Parallèlement, les Plans Communaux de Lutte contre l'Habitat Indigne (PCLHI) amélioreront le repérage et le recueil des plaintes dans le cadre d'un protocole entre l'État et les communes.

Programme du colloque et powerpoints des interventions en ligne sur le site de l'ARS Guyane : www.ars.guyane.sante.fr/



Contact : Isabelle BATANY,
Chargée de communication
isabelle.batany@ars.sante.fr
0594.25.53.31



Quelques chiffres clés

La typologie de l'habitat insalubre en Guyane

Habitat spontané	50%
Bidonville	20%
Habitat diffus en centre-ville	20%
Habitat traditionnel précaire	10%

Les opérations "Résorption de l'Habitat Indigne" (RHI) en cours

Communes	Quartiers	Constructions insalubres
Phase études : environ 1900 constructions insalubres		
Cayenne	Matines-Palétuviers	180
Matoury	Balata Est Zone AUR	830
Macouria	Sablance	580
Roura	Crique Howe	50
	Crique Favard	50
Mana	Village Charvein	220
Phase opérationnelle : environ 3700 constructions insalubres		
Cayenne	Mont-Baduel	250
	Faub. Labri N'Zilla	210
	Eau-Lisette	200
Sinnamary	Cité du Stade	70
Matoury	Cogneau-Lamirande	1000
	Cotonnière	1400
Apatoú	Bourg et Maïman	280
Rémire-Montjoly	Rés. Arc-en-ciel	250

Source : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) - Guyane

Les JAGAA : 2 jours pour (s')informer sur la problématique de l'alcool et autres addictions



La 18ème édition des Journées Antilles-Guyane d'Alcoologie et autres Addictions (JAGAA), s'est déroulée à Cayenne les 3 et 4 février 2011.

Organisée par l'Association Action Alcool Addictions Guyane (3AG) avec l'appui de l'ARS, ces journées ont porté sur des thématiques attachées à la problématique des conduites addictives et notamment de l'alcool : « addictions et mode de réponses », « alcool et mal être/bien être » ou encore « contexte de vie, prévention de l'alcool et des addictions »...

Plusieurs initiatives locales ont également été mises en relief, dont celle menée par la gendarmerie de Saint Laurent du Maroni et visant à la régulation de l'offre d'alcool dans les commerces.

Si jusqu'à présent il s'agissait de rencontres entre professionnels, cette année l'accent a été mis sur l'ouverture des conférences-ateliers au grand public et plus particulièrement des jeunes présents en grand nombre dans l'assistance.

Ces journées ne resteront pas sans suite et il est déjà question d'organiser les états généraux de l'alcool en Guyane. Une affaire à suivre et notamment pour une connaissance locale approfondie sur les questions d'addiction et les perspectives de lutte à engager sur cette question de santé publique.

Les actes de ces journées seront prochainement mis en ligne (notamment sur : www.ars.guyane.sante.fr)

Contact 3AG : 0594 25 91 46, association3ag@hotmail.fr

Contact ARS :

Isabelle BATANY, chargée de communication — isabelle.batany@ars.sante.fr — 0594 25 53 31



EN BREF



Rapport de l'OMS: "Global Status Report on Alcohol and Health "

Selon le dernier rapport global sur l'alcool et la santé, publié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

- L'alcool est le 3ème facteur de risque de morbidité
- L'usage nocif de l'alcool entraîne 2,5 millions de décès chaque année dans le monde
- 320.000 jeunes gens âgés de 15 à 29 ans décèdent chaque année de causes liées à l'alcool, soit 9% de la mortalité totale dans ce groupe d'âge.

Deux associations guyanaises récompensées pour leurs actions de solidarité et d'éducation par le sport

Deux associations guyanaises "Papakai" et "Les cavaliers des trois palétuviers" ont participé à la remise des prix nationaux du programme « Fais-nous rêver » qui s'est déroulée le 10 février 2011 à l'Assemblée nationale.

Elles faisaient partie des 49 finalistes nationaux retenus parmi 820 projets instruits et expertisés dans le cadre de l'appel à projet "Fais-nous rêver - 2009/2010" lancé par l'Agence pour l'éducation par le Sport (APELS) et dont l'objectif est de « repérer et valoriser les initiatives d'éducation par le sport ».



L'Association Papakaï de Kourou a été récompensée dans la catégorie "prévention et citoyenneté" pour son animation « slagbal pour les jeunes filles du quartier Saramaca à Kourou » ; projet dédié à l'intégration sociale des femmes par le sport. Elle s'est aussi vue attribuée le "prix spécial du jury", prix également décerné à l'Association Les cavaliers des Trois Palétuviers qui a lancé, en 2005, l'activité jeu d'échecs dans l'école du Village de l'Oyapock.



FONDATION DE FRANCE

Appel à projets 2011 : « Allez les filles! »

La pratique physique et sportive, facteur de développement pour les adolescentes des territoires sensibles

La Fondation de France soutiendra des projets ayant pour objectif de favoriser l'accès à la pratique sportive et physique régulière des adolescentes (12 à 25 ans) des territoires urbains ou ruraux sensibles.

Cet appel à projets s'adresse à tout organisme à but non lucratif (association, centre social, club sportif, établissement scolaire, club de prévention, centre éducatif, collectivité locale...) possédant une expérience avérée dans l'accompagnement des jeunes filles et justifiant d'une bonne connaissance du contexte et du territoire.

Date limite : 28 mars 2011

Détails de l'appel d'offres & dossier de candidature sur : www.fondationdefrance.org

La RéATE en Guyane

Mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine, la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) est entrée en vigueur en Guyane depuis le 1^{er} janvier 2011.

Réforme la plus importante de ces trente dernières années, la RéATE est issue de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Cette réforme vise à changer l'organisation administrative française et le contenu de l'action publique, avec la volonté de diminuer le niveau des dépenses publiques.

La brochure de la RéATE en Guyane présentant les 6 grandes Directions Régionales est en ligne sur www.guyane.pref.gouv.fr et sur www.crpv-guyane.org

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) : un rendez-vous attendu puis décrié

Avec un retard de plus d'un an et demi sur le planning annoncé, le CIV s'est finalement tenu le 18 février 2011 afin de définir les « orientations politiques » et arrêter une feuille de route pour chacun des ministères concernés par les champs de l'action publique dans les quartiers prioritaires.

Différentes mesures thématiques ont ainsi été annoncées, dont :

- **l'accès à l'emploi** : financement de 15.000 « contrats d'autonomie » destinés à renforcer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires ; développement de l'alternance et du parrainage en priorité pour ce même public.

- **l'éducation** : ouverture d'une dizaine de nouveaux internats d'excellence avec 1.500 nouvelles places, ainsi que 3.000 à 5.000 places pour les étudiants dans les Résidences pour la réussite ; reconduction du programme de réussite éducative (PRE), supplément de 1 million d'euros pour les Cordées de la Réussite (budget total de 8,6 millions d'euros)...

D'autres mesures concernent la santé (création de 60 maisons de santé), le logement (expérimentation pour traiter les propriétés dégradées), la prévention de la délinquance (mise en place de 100 référents justice), le transport (programme complémentaire de desserte des quartiers), le sport (réduction du déficit d'équipements sportifs, plan de rattrapage spécifique de la Seine-Saint-Denis)...

En matière de « rénovation urbaine », le Ministre de la ville mènera une réflexion sur « *les besoins, modes d'intervention et financements nécessaires, en vue de formuler à l'automne 2011 des propositions relatives à la 2ème phase du projet de rénovation Urbaine (PNRU II)* ». Maurice Leroy devra également préparer, d'ici juillet 2011, « *un guide méthodologique sur les modalités d'élaboration d'un dispositif de sortie de conventions de rénovation urbaine* ».

Par ailleurs, une expérimentation de mobilisation des politiques de droit commun sera menée dans 33 sites dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) existants et pourrait aboutir, après évaluation, à une généralisation de pratiques dans l'ensemble des CUCS en 2014. Cette expérimentation devra comporter des engagements précis en matière d'emploi, d'éducation et de sécurité.

Concernant la contractualisation et la territorialisation de la politique de la ville, le CIV va consulter le Conseil national des Villes et les associations nationales par rapport à certaines questions essentielles sur les enjeux de la politique de la ville. Le secrétariat général du CIV doit déterminer, d'ici juin 2011, « *les dispositions à prendre pour mieux identifier et cibler les crédits destinés aux quartiers prioritaires* ». Quant aux réflexions sur la péréquation financière, visant à atténuer les disparités de ressources entre collectivités locales au regard de leurs charges, le Comité souligne la « *nécessité de bien prendre en compte les communes en politique de la ville* ».

Enfin, plusieurs mesures seront mises en place pour soutenir et valoriser les actions des acteurs de terrain : pérennisation du dispositif des délégués du préfet (350 postes à temps plein dans les quartiers), simplification du cadre pour le versement de subventions aux associations (dématérialisation des procédures de demandes de crédits, mise en place d'un dossier Cerfa spécifique politique de la ville), valorisation des métiers de la médiation sociale, actions de formations destinées aux gardiens d'immeubles et consolidation du réseau des centres de ressources (parution d'un cadre de référence national, prévision d'une rencontre nationale).

Les réactions à ce CIV ne se sont pas fait attendre...

Dans son communiqué du 21 février intitulé « CIV : une feuille de route déconnectée des réalités », l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) ne cache pas sa déception : « *la politique de la ville ne semble pas être une priorité du gouvernement qui n'a fait que rappeler des mesures connues ou déjà annoncées (internats d'excellence, cordées de la réussite, PRE, CUCS expérimentaux, maisons de santé), tout en repoussant le lancement, réclamé par de nombreux élus de grandes villes et de banlieues de toutes sensibilités, d'un programme de rénovation urbaine après 2013 (dit ANRU 2) et d'une géographie prioritaire renouvelée* ».

Et force est de constater que certains "projets" piétinent...

Qu'en est-il notamment de l'expérimentation dans le cadre des CUCS, annoncée lors de l'installation du Conseil National des Villes le 25 mai 2010, et qui devait être lancée dès le début de l'année 2011 sur une cinquantaine de sites en Politique de la ville ? Dans son « Deuxième avis relatif à l'expérimentation en 2011 d'avenants aux CUCS » du 16 septembre 2010, le CNV avait déclaré « *le choix des 50 sites expérimentaux est primordial, il doit exprimer la diversité dans toutes ses composantes des situations en France et concerner aussi des sites manifestant une véritable volonté à s'engager dans le processus* ». Si le nombre de sites a été revu à la baisse (33 sites prévus aujourd'hui), la liste de ces sites n'a pas été précisée et aucune date officielle de lancement n'a été communiquée lors du CIV.

L'Association des maires "Ville et banlieue" de France dénonce l'absence d'arbitrages du gouvernement sur les réformes en cours : « *nous attendions des décisions politiques en réponse aux inégalités qui affectent les quartiers et les villes de la politique de la ville et en complément des actions locales menées par les élus, et l'on nous propose un séminaire permanent* ».

Dans ce contexte, " Ville et banlieue" réclame « *un prochain CIV décisionnaire, qui s'engage sur la péréquation financière souvent évoquée, qui donnerait des bases solides à une nouvelle politique de la ville* » et Michel Destot, député-maire de Grenoble et président de l'AMGVF, en appelle au gouvernement à faire de la politique de la ville « *un réel dossier prioritaire d'urgence nationale* ».

Références :

Dossier de presse du CIV du 18 février 2011 en ligne sur : <http://www.ville.gouv.fr>
 Communiqué de presse Ville et Banlieue du 21 février 2011 sur : <http://www.ville-et-banlieue.org>
 Communiqué de presse de l'AMGVF sur : <http://grandesvilles.org>

Programme des interventions de l'Acse pour 2011



L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse) vient de publier son programme d'interventions pour l'année 2011.



Si **l'éducation, l'emploi, la prévention de la délinquance** figurent parmi les **trois axes prioritaires**, d'autres actions seront menées parallèlement dans les domaines suivants : logement et cadre de vie, culture et expression artistique, lien social, citoyenneté et participation à la vie publique, accès aux droits et prévention des discriminations, pilotage, ressources et évaluation.

Pour chacune de ces 9 thématiques, sont distingués :

-d'une part, un ou plusieurs programmes nationaux présenté(s) sous forme de fiches détaillées (périmètre d'interventions, pilotage, enveloppe budgétaire...) ;

-d'autre part, les actions d'initiative locale financées dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), et les actions structurantes financées au niveau régional pour lesquelles le programme fixe des orientations générales.

Par ailleurs, la coopération entre l'ACSE et l'ANRU constitue un axe transversal pour 2011, avec pour objectif de favoriser l'articulation entre leurs interventions. Certains chantiers communs déjà lancés se poursuivront en 2011, comme: le programme « insertion-rénovation », la gestion urbaine de proximité, l'accompagnement des personnes relogées, la prévention de la délinquance, le développement économique et la création d'activité et la mise en place de nouveaux internats d'excellence.

Le programme d'intervention 2011 de l'Acse incluant les fiches thématiques est disponible sur le site de l'Acse : www.lacse.fr et sur celui du CRPV Guyane: www.crpv-guyane.org

Parution du rapport 2011 sur le mal-logement en France de la Fondation Abbé-Pierre



La Fondation Abbé-Pierre a publié son 16^{ème} rapport sur l'état du mal-logement en France et analyse une situation des plus alarmantes. Si l'on assiste à une dégradation des conditions de logement des personnes démunies, ce phénomène touche aussi, et de plus en plus, les couches moyennes jusque là relativement épargnées.

En première ligne, la Fondation dénonce les difficultés croissantes de l'accès au logement pour les personnes appartenant aux couches modestes de la population qui doivent, le plus souvent, recourir à des solutions précaires et indignes (hébergement chez des tiers, squats, abris de fortune...) ou accepter un logement dans un territoire déclassé et déprécié.

Mais cette crise du logement touche aussi, et de plus en plus, les couches moyennes jusque là relativement épargnées (salariés aux rémunérations moyennes et faibles, retraités, commerçants, auto-entrepreneurs...). Ce phénomène s'explique notamment par une augmentation du poids des dépenses dans les budgets des ménages, dont celles liées au logement (loyers, charges...), alors que les revenus ne suivent pas...

Si la crise économique a certes des répercussions sur les difficultés liées au logement, la Fondation dénonce le désengagement de l'Etat dans ce domaine et l'inadéquation de certaines mesures adoptées récemment dans le cadre de la politique du logement qui ne font qu'aggraver la situation de ces ménages (transfert de la gestion des fonds de solidarité pour le logement aux départements, suppression de la rétroactivité de trois mois de l'allocation logement, baisse de la contribution au financement du logement social...).

Aussi, ce rapport s'interroge sur l'accession à la propriété, censée être garante de sécurité et facteur de responsabilisation et qui constitue l'axe central de la politique du logement depuis plusieurs années. La Fondation dénonce les limites de ce « tout-accession », son caractère inégalitaire et discriminant.

Force est de constater que l'accès à la propriété devient de plus en plus de plus en plus difficile pour les ménages modestes et les classes moyennes et que le fait même d'y parvenir ne préserve pas forcément du mal-logement...

Source : Rapport 2011 sur l'état du mal-logement en France téléchargeable sur le site de la Fondation Abbé-Pierre : www.fondation-abbe-pierre.fr et celui du CRPV Guyane : www.crpv-guyane.org